



**Conseil Communautaire**  
**25 avril 2019**  
**Dole – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 56  
Nombre de procurations : 16  
Nombre de votants : 72  
Date de la convocation : 17 avril 2019  
Date de publication : 3 mai 2019

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** J.L Bouchard, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.C Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J. Zasempa, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, D. Pernin, E. Saget, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, J.M Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### **Référence**

N°GD 31/19

### **Objet**

Participation au capital de  
BATIFRANC

### **Secrétaire de séance**

Jean-Claude ROBERT

### **Rapporteur :**

Claire BOURGEOIS-  
REPUBLIQUE

### **Délégués absents ayant donné procuration :**

D. Bernardin à C. Crétet, P. Verne à J.P Fichère, F. Barthoulot à M. Giniès, J. Gruet à P. Jaboviste, N. Jeannot à F. Dray, P. Jobez à J.P Cuinet, S. Kayi à I. Delaine, J.P Lefèvre à S. Champanhet, A. Maire-Amiot à S. Marchand, I. Mangin à C. Nonnotte-Bouton, E. Schlegel à J.B Gagnoux, J.C Wambst à T. Druet, J.L Croiserat à F. Macard, C. Francois à B. Chevaux, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à J.M Daubigney.

### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

R. Foret, A. Albertini, M. Berthaud, S. Hédin, S. Calinon, J. Dayet, M. Jacquot, D. Baudard, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

BATIFRANC est une société de financement d'immobilier d'entreprise intervenant depuis de nombreuses années en Bourgogne Franche-Comté, sous forme de crédit-bail, mais également de location.

Son capital se répartit actuellement entre les collectivités locales de Bourgogne Franche-Comté (43,62%), les chambres consulaires (4,6%) et les établissements bancaires (51,78%).

A la suite de la mise en application de la loi NOTRe au 01 janvier 2017, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a procédé au rachat des actions précédemment détenues par les Conseils Départementaux au tarif unitaire de 24 € (la valeur nominale de l'action s'établissant à 16 €), devenant ainsi le premier actionnaire de BATIFRANC, avec 41,70 % des parts.

Le Conseil d'Administration de BATIFRANC s'est prononcé en faveur de l'ouverture du capital de la société aux EPCI du territoire qui partagent avec la Région la compétence en matière de développement économique. Il a également proposé que cette ouverture s'opère par le biais de rachats d'une partie des parts détenues par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Il est ainsi proposé une entrée de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le capital de BATIFRANC par le biais de l'acquisition auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de 265 actions à 24 €, soit au total 6 360 €.

A l'issue de cette transaction, la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole représentera 0,04 % du capital de BATIFRANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le principe de participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au capital de BATIFRANC selon les conditions précisées ci-dessus,
- **SOLLICITE** à cette fin Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté en vue de la cession au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 265 actions au prix unitaire de 24 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette délibération.

Fait à Dole  
Le 25 avril 2019  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Principale
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- BATIFRANC

